



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP),

- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours interne d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel (CAER-CAPLP),

- Vu l'arrêté du 21 novembre 2022 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPLP et des CAER-CAPLP ouverts au titre de la session 2023,

- Vu les propositions du président du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne du CAPLP et du CAER-CAPLP section génie industriel option bois est constitué comme suit pour la session 2023 :

Président

M. Régis RIGAUD
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

Vice-Présidente

Mme Nathalie DUMONT
Inspectrice de l'éducation nationale

Académie de BESANCON

Secrétaire général

Mme MARIE PIERRE PETOLAS
Professeure certifiée

Académie de BESANCON

Membres du jury

M. Laurent BADAUT
Professeur de lycée professionnel

Académie de DIJON

M. François BERTIN
Professeur de lycée professionnel

Académie de BESANCON

M. Jerome CASTANIER
Professeur de lycée professionnel

Académie de BESANCON

Mme Hélène CLAUZEL
Professeure de lycée professionnel

Académie de VERSAILLES

M. Thierry GOELLER
EC. R Professeur de lycée professionnel

Académie de BESANCON

Mme Audrey MEYER
Professeure de lycée professionnel

M. Martial MOREL
Professeur de lycée professionnel

M. Sylvain PASTEUR
Professeur de lycée professionnel

Mme Karine REITTER
Inspectrice de l'éducation nationale

Mme Florence VARRAUT
Professeure certifiée

Mme Christelle VASSEUR
Professeure de lycée professionnel

Académie de NANCY-METZ

Académie de BESANCON

Académie de DIJON

Académie de BESANCON

Académie de BESANCON

Académie de LYON

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 29 novembre 2022

Pour le ministre de l'éducation nationale et
de la jeunesse et par délégation
La sous-directrice du recrutement

Nadine COLLINEAU

